

220C4780
FR0011981968-FS1243

3 novembre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>WORLDLINE</p> <p>(Euronext Paris)</p>

Par courrier reçu le 3 novembre 2020, la société européenne Atos SE (River Ouest, 80 quai Voltaire, 95870 Bezons) a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 octobre 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société WORLDLINE et détenir 6 986 500 actions WORLDLINE représentant 13 973 000 droits de vote, soit 2,55% du capital et 4,98% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société WORLDLINE.

¹ Sur la base d'un capital composé de 273 788 433 actions représentant 280 657 391 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.